# DIVERS

## NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Aide communale à la destruction de nids de frelons asiatiques

Le frelon asiatique est un frelon invasif d'origine asiatique dont la présence en France a été signalée depuis plusieurs années. Depuis, cette espèce a colonisé une majeure partie des Départements franciliens et en particulier la Seine et Marne qui a connu une augmentation significative du nombre de nids recensés.

Face au développement invasif du frelon asiatique qui représente un réel danger pour la population, les abeilles et la biodiversité, le conseil municipal a voté la mise en place d'un dispositif d'aide à la destruction des nids situés sur les propriétés privées de la commune.

**Ainsi, la commune prendra en charge à hauteur de 50 % plafonné à 80 euros la destruction d'un nid de frelon asiatique.**

**Le propriétaire** devra venir se signaler en mairie pour compléter le formulaire de demande de prise en charge et fournir le devis d'intervention puis la facture acquittée par ses soins dans sa globalité et son RIB afin que la commune puisse émettre le mandat pour verser l'aide financière.

## COULOMMIERS PAYS DE BRIE APPORTE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS ET LOMBRICOMPOSTEURS

Le jeudi 23 janvier 2020, le Conseil Communautaire a voté la signature d'une convention avec le SMITOM Nord Seine et Marne pour accorder une aide financière sur l'achat des composteurs et lombricomposteurs aux habitants des 54 communes du territoire.

Déjà mise en œuvre par le Pays Créçois, cette aide est désormais étendue à l'ensemble du territoire. Elle répond au besoin de promouvoir le compostage individuel pour permettre aux habitants de réduire leurs déchets. En effet, utiliser un composteur permet de recycler environ 30 % des déchets des poubelles en produisant un engrais naturel pour le jardin.

Les tarifs des composteurs et lombricomposteurs proposés par le SMITOM sont respectivement de 22 € et de 37 €. La participation financière de l'agglomération permet de diminuer ce prix :

- A 15 € pour les composteurs, grâce à une aide de 7 € par composteur et par foyer ;
- A 27 € pour les lombricomposteurs, grâce à une aide de 10 € par composteur et par foyer.

**Informations pratiques pour les habitants :**

Le particulier effectue le paiement  et le retrait du composteur ou lombricomposteur au siège du SMITOM du Nord-Seine-et-Marne, muni de son justificatif de domicile (obligatoire).

- Paiement par carte bleue ou par chèque à l'ordre de « La régie déchèteries-composteurs du SMITOM » au montant de 15 € pour un composteur ou 27 € pour un lombricomposteur.
- Retrait du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au  SMITOM du Nord-Seine-et-Marne, 14 rue de la Croix Gillet 77122 Monthyon

**Contact :**

- Tél 01.60.44.40.03
- E-mail compostage@smitom-nord77.fr
- Site internet: www.smitom-nord77.fr/

---

**MAIRIE DE SEPT-SORTS**

21, rue de la Mairie
77260 Sept-Sorts

0160223080

**Nous contacter**

Copyright 2025 Mairie de Sept-Sorts